

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2026 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi , 19 juin 2026 à 9 heures à l'IACE-rue du lac Turkana-Les Berges du Lac 1053 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2025 ;
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2025 ;
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2025 ;
9. Ratification des opérations intra-groupe rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 ;
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
13. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions ;
14. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur ;
15. Approbation de la cession du local Mourouj 6 ;
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire le 19 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire s’est tenue régulièrement le Vendredi 19/06/2026 à 9 heures à l’Institut Arabe des Chefs d’Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis sur convocation du conseil d’administration conformément à l’article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relative à l’exercice 2025 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2025, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est

OUATRIEME RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l’exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d’administration, l’assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l’exercice 2025 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2025	5 269 657
Résultat reporté des exercices antérieurs	(30 145 718)
Résultat reportés	(24 876 061)

Mise aux voix, cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2025 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2025, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2025, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme au cours de l'exercice 2026 pour un montant **global de 26,282 millions de dinars** destiné au financement du plan d'investissement **et des crédits de gestion d'un montant de 152,3 millions de dinars, dont le crédit de BH BANK de cinq millions de dinars.**

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi :

- L'octroi des garanties réelles et d'hypothèques garantissant ces crédits ;
- Le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de 15 millions de dinars au profit des sociétés du groupe ;
- Le consentement de la caution réelle, solidaire et hypothécaire portant sur les parts inscrites au Titre Foncier n°25605 Mannouba, en garantie du crédit accordé par la BH BANK au profit de la société BHM Promogro.

Mise aux voix, cette résolution est

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de **M. Philippe GALEY** en qualité de nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Laurent LECLERC pour la durée restante de son mandat et ce à compter du 12/02/2026 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026 ; lequel a accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la décision prise par le conseil d'administration réuni le 12/12/2025 relative à la cession du local (450 m²) situé à Mourouj 6, propriété de la Société.

Mise aux voix, cette résolution est

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est